

6. Les leçons apprises au cours du projet

D'après l'évaluation externe finale du projet, les principales leçons à tirer pour les projets d'appui aux AMP sont :

1. Une quinzaine d'années d'appui à un processus d'AMP est nécessaire au minimum, dans la zone, pour envisager d'avoir une AMP autonome. Il faut donc concentrer ses efforts sur les AMP les plus prometteuses et/ou sur celles où les enjeux sont les plus intéressants.
2. L'implication de toutes les parties prenantes : communautés, professionnels (en particulier les pêcheurs), autorités, etc., est indispensable, sinon ceux qui ont été écartés du processus seront systématiquement contre.
3. La définition des principes des règles de gestion doit être faite très tôt. Ainsi les règles de redistribution des bénéfiques ou des avantages de l'AMP, la composition et le fonctionnement de la structure de gestion et l'identification des éventuels perdants de l'AMP font partie des points essentiels à ne jamais omettre dans un projet d'appui à une AMP.
4. Étudier les possibilités d'assurer le financement pérenne de l'AMP (notamment sur la base d'un plan d'affaire), dès la faisabilité du projet, et en tous cas très tôt dans le processus d'appui, est indispensable.
5. Les populations étant avant tout intéressées par ce qui améliore leurs conditions de vie, il convient de trouver le bon dosage entre conservation et développement, si l'on veut voir leur intérêt perdurer.
6. Se souvenir que la démonstration des effets de l'AMP est avant tout destinée aux populations locales et qu'en ce sens elle doit être surtout basée sur des indicateurs simples, dans des domaines qui les intéressent (ex : augmentation de la taille moyenne ou des prises de poisson).
7. Faire partie d'un réseau d'AMP est extrêmement formateur pour les gestionnaires d'AMP, surtout au début du processus, qui recèle de nombreux pièges.
8. La surveillance est au cœur de l'avenir des AMP. Que celle-ci soit absente ou même défaillante, et l'AMP ne protège plus rien en réalité. Il faut donc que la surveillance soit l'objet de toutes les attentions dans sa conception (ex : éviter que les gardes concentrent leur surveillance le jour, si les pêcheurs pêchent la nuit) mais également dans les moyens humains (capacitation technique et juridique), matériels (y compris de sûreté) et financiers, pour être crédible vis-à-vis des contrevenants. Compte tenu du manque de fonds et des risques encourus lors de chaque arraînement, les amendes doivent être très dissuasives.
9. Le renforcement des capacités des gestionnaires, comme de certains membres clés du Comité de gestion, est indispensable tout au long de la vie de l'AMP.

L'exécution du projet a également montré qu'il est important de ne pas faire reposer la conduite des activités sur un seul partenaire, mais de multiplier les partenaires de terrain. Si le partenaire unique venait à faire défaut, les processus se retrouvent ainsi paralysés, ce qui peut entraîner de graves conséquences sur les motivations des populations locales.

7. Conclusions et recommandations

Les principales recommandations issues de l'évaluation externe finale du projet sont les suivantes.

1. Si des appuis à des AMP en création sont envisagés, et que les moyens manquent (ce qui semble être le cas), il convient de les centrer avant tout sur :
 - la surveillance, qui doit être dotée de moyens humains, techniques et financiers suffisants, et être mise en œuvre également la nuit (au moins de manière aléatoire). Les appuis en ce sens sont donc à privilégier dans les futurs soutiens de la FIBA aux AMP et doivent se concentrer sur les AMP les plus prometteuses et/ou pour lesquelles les enjeux de conservation sont très forts. Par ailleurs, comme c'est toujours l'activité la plus chère dans les AMP, formaliser un guide de montage économe de surveillance d'AMP à l'usage des gestionnaires d'AMP, sur le modèle de Kawawana serait aussi très utile.
 - l'animation doit être assurée en permanence afin de ne jamais laisser les parties prenantes sans information sur ce qui est entrepris dans l'AMP et sur les résultats de la mesure de ses effets.

2. La technicité des gestionnaires et des membres clés des comités de gestion est capitale pour parvenir à une gestion efficace et transparente. Les transferts de savoir-faire sont donc également un bon domaine d'appui potentiel de la FIBA à l'avenir, que ce soit au niveau de la confection de guides, du réseautage, des visites d'échanges, comme des formations. La création de task force locales est également une bonne idée à poursuivre. Le transfert de ces task force vers le RAMP AO est sans doute souhaitable.
3. Pour tous les partenaires impliqués dans les projets de création (et même d'appui à la gestion), établir des conventions de financement basées à la fois sur un programme de travail et des résultats tangibles, et lier les paiements à l'atteinte de ces résultats.

Stratégie de sortie

Le projet ne se poursuit pas sous cette forme et n'a donc pas fait l'objet de la rédaction d'un nouveau document de projet. Ici aussi, la stratégie de poursuite est au « cas par cas ».

Cependant, il faut noter qu'il n'est à priori pas souhaitable d'engager de nouveaux processus de création d'AMP tant que les processus déjà engagés ne sont pas pérennisés.

Ici aussi, le projet avait deux composantes : appui à des initiatives de création et activités sous-régionales.

Activités concernant les initiatives de création :

- **Réserves naturelles de Tristao et Alcatraz** : L'objectif de création ayant été atteint, la FIBA va poursuivre son appui à travers la mise en route de la surveillance de l'AMP. Une vedette de surveillance a été acquise dans le cadre du projet « renforcement ». La FIBA va accompagner le gestionnaire pour l'utilisation de cette vedette et développer avec lui une stratégie pour le financement durable de cette activité. Cet accompagnement se fait dans le cadre d'un appui FIBA sur fonds propres, du projet MAV A – SurMer 2010 - 2014 (coaching par le PNBA) et du projet FFEM – BioCos 2009 - 2014 (business planning).
- **AMP de Casamance, Pointe St Georges et Petit Kassa** : les objectifs de création n'ont pas été atteints, et nécessitent un accompagnement au moins pendant encore une année. La FIBA va donc poursuivre son appui à ces processus dans le cadre du projet FFEM - BioCos et a engagé de nouveaux partenariats (ICD Afrique¹³, SCAC¹⁴ France, Région PACA¹⁵...).
- **Site Ramsar de Rio Kapatchez** : l'objectif de création n'a pas été atteint, et la rédaction d'un plan de gestion avait été engagée. Afin de ne pas laisser tomber le processus qui est proche d'aboutir, la FIBA va appuyer à court terme l'OGDBAP pour la finalisation du plan de gestion qui permettra d'aboutir à la création officielle (financement fonds propres FIBA).
- **APC de Kawawana** : l'objectif de création ayant été atteint, la FIBA souhaite accompagner cette initiative pour sa promotion dans la région (partenariat SCAC France).
- **Projet Yawri Bay en Sierra Leone** : la FIBA n'ayant pas été un partenaire direct de ce processus, aucune poursuite n'est envisagée. Cependant, la FIBA, à travers le RAMP AO, mettra à disposition tous les outils dont elle dispose pour appuyer les gestionnaires d'AMP (guides, réseau d'experts,...).

¹³ Institut de Coopération pour le Développement en Afrique <http://www.icd-afrique.org/>

¹⁴ Service de Coopération et d'Actions Culturelles de l'Ambassade de France au Sénégal (SCAC)

¹⁵ Coopération décentralisée avec la région française Provence – Alpes – Côte d'Azur (PACA)

Activités sous-régionales :

Ces activités sous-régionales sont venues en complément des appuis apportés aux différents sites (réalisation d'états de référence, identification de sites critiques,...). La FIBA continuera d'appuyer ce type d'activité selon les besoins et en partenariat avec les activités du RAMPAO.

Financements :

Des financements à court terme sont déjà disponibles (FFEM - BioCos, MAVVA - SurMer, fonds propres FIBA). Cependant, des sources de financement sont à rechercher pour consolider certains processus comme Tristao ou les sites de Casamance, qui nécessiteront un appui sur plusieurs années.

Annexes

Annexe 1 : Tableau des formations réalisées

Annexe 2 : Tableau des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer

Campagnes de sensibilisation et de plaidoyer réalisés au cours du projet				
Date et lieux	Thème	Organisateurs	Publics ciblés	Résultats (inclus nbre de participants)